

Retirer sur la caution de sortie la augmentation du loyer

Par Leclercqcharlotte, le 15/01/2015 à 15:22

Bonjour j ai habiter un appartement pendant 1 and es demi je l ai rendu es déménager lors de la remise de ma caution je me suis aperçu que le loyer avez augmenter mais l agence ne m'a jamais prévenu es mon prélever 186 euro de révision du loyer a la date d anniversaire! On t il le droit de faire ca? Es légale? Merci de votre reponce le plus vite possible c es aSer urgent

Par Juriste74, le 15/01/2015 à 16:20

Bonjour,

Je vous invite à regarder votre bail d'habitation qui doit comporter une clause permettant de réviser votre loyer.

Dans le cas contraire, la révision est illégale.

Sous toutes réserves.

Cordialement.